



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HÔTEL CAP PIRATE **** & HÔTEL PIRATES WORLD*****



Afin de faciliter la vie lors de votre séjour, ce règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Le fait de séjourner dans l'hôtel implique l'acceptation des dispositions du présent règlement.

1. Admission :

1.1 L'accès aux hôtels Cap Pirate **** & Pirates World***** :

Les hôtels se réservent le droit de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée et dont le comportement est contraire aux bonnes attitudes.

1.1.1 L'accès au véhicule :

Les véhicules doivent être garés dans le parking mis à disposition aux clients. Nous vous prions de respecter le sens de circulation du parking ainsi que la délimitation de chaque emplacement. Pour des raisons de sécurité, l'avant du véhicule doit être garé dans le sens de la sortie. La vitesse des véhicules est limitée à 10km/h. Les véhicules à moteur sont interdits de circulation de minuit à 7 heures du matin, hors de la zone de parking.

1.1.2 Le port du bracelet :

Un bracelet est délivré à l'arrivée et devra être porté obligatoirement au poignet dans l'enceinte de Cap Pirate pendant toute la durée du séjour.

1.1.3 Enfants et mineurs :

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec autorisation écrite de ceux-ci. Les enfants doivent toujours être sous la vigilance de leurs parents dans l'enceinte de la Résidence Hôtelière Cap Pirate, Pirates world, du parc aquatique et des aires de jeux.

1.1.4 Les visiteurs :

Les visiteurs sont admis. La direction doit être tenue informée de leur présence et de leur durée de visite. Au-delà d'une présence de plus de 2 heures, une redevance forfaitaire figurant aux tarifs affichés doit être réglée. L'accès aux prestations diverses est conditionné par l'option choisie et le montant de la redevance correspondante acquittée. Après validation régulière de leur présence par la direction, les visiteurs devront garer leur véhicule sur les parkings extérieurs. La taxe de séjour s'élève à 3.60€ par personne de +18 ans par nuitée à l'hôtel Cap Pirate et 4,75 € par personne de +18 ans par nuitée à l'hôtel Pirates World.

2. Le Respect d'autrui :

2.1 Nuisances :

Le tapage, même diurne, est interdit. Pour le respect du repos et la tranquillité des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit dans les parties communes ou suites entre 22h et 7h du matin.

2.2 Les animaux :

Hôtel Cap Pirate**** : les animaux sont interdits dans les logements. En effet leurs griffes endommageraient le revêtement de sol en parquet bois massif. Une amende forfaitaire de 250€ par jour pourra être appliquée en cas de non respect de cette règle. Hôtel Pirates World***** : les chiens sont admis en réglant le redevance forfaitaire journalière.

3. Le respect de l'environnement :

L'Hôtel Cap Pirate **** et l'hôtel Pirates World***** s'attachent à respecter l'environnement en proposant à ses clients un système de tri sélectif. Les déchets de toute nature doivent être déposés dans les containers destinés à cet effet.

4. Les établissements :

4.1 La dégradation :

Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de l'établissement et de votre suite. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. Pendant votre séjour, une carte vous sera remise vous permettant le libre accès à votre suite, en cas de perte, son remplacement vous sera facturé au tarif de 15€.

4.2 Interdiction de fumer :

Nous vous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 Janvier 2008. Il est absolument interdit de fumer dans les chambres pour des raisons évidentes de sécurité et de confort. Le non-respect entraînera la facturation d'une amende de 450€ afin de couvrir les frais de rafraîchissement de la chambre après votre départ. Ces coûts vous seront automatiquement facturés.

5. Dispositions particulières de sécurité :

Toute personne séjournant sur le site doit prendre connaissance du plan d'évacuation en cas d'incendie affiché au bureau d'accueil ainsi que les consignes s'y rapportant. Aucune matière dangereuse ou inflammable (gaz, peinture, aérosol...) ne doit être stockée dans la suite ou dans les jardins.

5.1 Incendie :

En cas d'incendie, vous êtes priés d'en informer immédiatement la réception de l'hôtel. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité, il est formellement interdit d'utiliser les extincteurs en dehors de ce motif.

5.2 Le vol :

La direction se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Bien que la surveillance générale de L'Hôtel Cap Pirate **** & Pirates World**** soit assurée, le client est responsable de sa propre installation et doit signaler aux hôtesses d'accueil la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre toutes les précautions.

6. Sanctions en cas de non-respect du règlement intérieur

En cas de non-respect grave du présent règlement intérieur, notamment en cas d'agression verbale ou physique envers le personnel ou les autres clients, la direction se réserve le droit de procéder à l'expulsion immédiate de l'établissement, sans remboursement des sommes versées.